

# Commerce et industrie

Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour exploiter un commerce ou une industrie, vous devez vous procurer un certificat d'occupation. Le certificat doit être renouvelé à chaque début d'année.

## Forme de la demande

La demande de certificat d'occupation doit être faite par écrit sur le formulaire disponible au service d'urbanisme ou sur le site internet.

Lorsque les travaux sont finalisés, vous devez communiquer au service d'urbanisme afin que l'inspecteur puisse vérifier si les travaux ont été exécutés conformément aux plans et documents dûment approuvés lors de la demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation.

Le certificat d'occupation n'est émis qu'après une visite des lieux par l'inspecteur.

## Enseigne

Vous devez vous procurer un certificat d'autorisation avant d'installer ou de modifier une enseigne. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le formulaire relatif aux enseignes sur le site internet.

## Aménagement et stationnement

L'aménagement paysager et l'aire de stationnement du commerce ou de l'industrie doivent être prévus conformément à la réglementation. Informez-vous auprès du service d'urbanisme pour obtenir les normes de stationnement.

## Nombre d'arbres par emplacement

Le long de la ligne avant, un nombre d'arbres minimum ayant un diamètre de cinq (5) cm à 30 cm du sol est exigé selon le ratio suivant :

- commerce : un arbre pour chaque six mètres ;
- industrie : un arbre pour chaque dix mètres.

## Modification ou changement d'usage

Toute modification ou tout changement d'usage doit être conforme aux exigences des règlements de zonage et de construction et aux plans et documents approuvés. Ainsi, nul ne peut opérer un commerce ou une industrie à la suite de modification ou changement d'usage sans avoir obtenu au préalable un certificat d'occupation.

Le présent certificat n'est valide que pour l'usage spécifique inscrit. Toute modification ou tout changement d'usage entraîne l'invalidité du présent certificat.

## **Pour de plus amples informations**



Municipalité de Sainte-Sophie  
Service d'urbanisme  
2199, boulevard Sainte-Sophie,  
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1  
Téléphone : 450 438-7784, poste 5201  
Télécopieur : 450 438-0858  
Courriel : mmajor@stesophie.ca  
Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h

# Demande de certificat d'occupation

## Commerce et industrie

### Identification de l'exploitant

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_  
ou

Nom, prénom, si l'entreprise est exploitée à titre personnel \_\_\_\_\_

Raison sociale du commerce \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**Indiquez l'adresse d'envoi postal du certificat si celle-ci diffère de celle inscrite ci-dessus (ex. siège social)**

\_\_\_\_\_

Personne-ressource

Nom et prénom \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

### Identification de l'emplacement occupé

Adresse : \_\_\_\_\_

**Important : une demande doit être complète pour chaque suite distincte**

S'agit-il d'une nouvelle entreprise  oui  non

S'agit-il d'un changement de propriétaire  oui  non

S'agit-il d'un changement d'usage  oui  non

S'agit-il de l'ajout d'un usage à un commerce existant  oui  non

Description des activités qui seront exercées dans le local ou le bâtiment

Ex. épicerie, vente de vêtements, coiffure, bureau

Superficie du local : \_\_\_\_\_ Nombre d'employés : \_\_\_\_\_

Début du bail : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Durée du bail (années) : \_\_\_\_\_

Date d'ouverture : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Nombre de cases de stationnement : \_\_\_\_\_

### Documents à joindre **obligatoirement** à la demande

Copie du bail  Immatriculation/Raison sociale

Plan illustrant l'aménagement paysager, les accès et l'aire de stationnement

Plan illustrant l'aménagement intérieur (dimensions des pièces et leur usage)

Installation sanitaire (si applicable)

• capacité actuelle (si existante) : \_\_\_\_\_ • capacité projetée : \_\_\_\_\_

• s'il y a un changement d'usage, vous devez fournir une étude de faisabilité, plan et devis de conception

### Affichage et améliorations au local ou au bâtiment

Comptez-vous installer une enseigne pour annoncer votre établissement ?  oui  non

Si oui, veuillez compléter une demande de certificat à cet effet.

Apporterez-vous de modifications au local ou au bâtiment ?  oui  non

Si oui, veuillez compléter une demande de permis d'agrandissement ou de rénovation à cet effet.

\* Si des modifications sont apportées à la structure portante, le requérant à l'entière responsabilité de faire **signer ses plans par un professionnel** membre en règle de l'ordre reconnu et en fonction de la loi qui régit leurs champs professionnels respectifs.

Signature du requérant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : \_\_\_\_\_ Secteur de zone : \_\_\_\_\_

N° lot (s) : \_\_\_\_\_ C.O.S. : \_\_\_\_\_

Type de lot : \_\_\_\_\_ N° de la demande : \_\_\_\_\_